



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 28 juin 2022

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie - Rétrocession d'un excédent de voirie (80m²), à l'angle des rues du Fays et de Waroux à 4450 LANTIN – Approbation du projet d'acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la rétrocession d'emprise susvisée.
3. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise (50m²) à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme, Rue des Méhons à 4450 SLINS ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 50m² dans le respect du plan d'alignement approuvé par A.M. du 16/04/1986 et ce, dans le but d'élargir la voirie pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
4. - Déclassement du sentier vicinal n° 18 à Juprelle, reliant la rue de l'Eglise et la rue du Tige – Décision ;
En vertu du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisation Pur.2021/001 implique la suppression du sentier n° 18 à 4450 JUPRELLE. Le Conseil est amené à prendre connaissance des réclamations et à accepter cette suppression;
5. - Plan d'investissement communal 2022-2024 – Rue des Combattants et rue de la Sucrierie – Décision ;
Si le Conseil l'accepte, un dossier sera rentré dans le plan d'investissement communal global 2022-2023-2024 du SPW pour la rue des Combattants et rue de la Sucrierie
6. - Plan d'investissement communal 2022-2024 – rue du Tige Phase III – Décision ;
Si le Conseil l'accepte, un dossier sera rentré dans le plan d'investissement communal global 2022-2023-2024 du SPW pour la rue du Tige, phase III.
7. - Plan d'investissement communal 2022-2024 – rue de l'Enclos – Décision ;
Si le Conseil l'accepte, un dossier sera rentré dans le plan d'investissement communal global 2022-2023-2024 du SPW pour la rue de l'Enclos.
8. - Plan d'investissement communal 2022-2024 – rue de l'Abbaye – Décision ;
Si le Conseil l'accepte, un dossier sera rentré dans le plan d'investissement communal global 2022-2023-2024 du SPW pour la rue de l'Abbaye.
9. - CIVADIS– Convention de traitement des données à caractère personnel- Décision ;
Si le Conseil l'accepte, une convention sera signée avec CIVADIS pour le traitement des données à caractère personnel.
10. -Marché de Services - Auteur de projet PIMACI - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché de service " Auteur de projet PIMACI" sera passé en procédure négociée sans publicité préalable pour un montant estimé à 60.000 €.

11. -Marché de Fournitures - Acquisition de camionnettes basculantes d'occasion - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché public de Fournitures pour " Acquisition de camionnettes basculantes d'occasion" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 29.000 €.
12. -Appel à projet « Cœur de Village 2022-2026» - Approbation du dossier de candidature pour la réalisation d'un lieu d'accueil et de festivité locale en intégration avec le patrimoine culturel et environnemental de la commune de Juprelle ;
Si le Conseil l'accepte, un dossier de candidature pour l'Appel à projet "Cœur de Village" sera introduit au SPW.
13. -Sanctions administratives communales - Désignation de fonctionnaires sanctionneurs – Décision ;
Suite au départ de plusieurs fonctionnaires sanctionneurs, il est demandé au Conseil de désigner les nouveaux fonctionnaires sanctionneurs.
14. -Holding Communal S.A en liquidation - Assemblée Générale du 29 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
15. -ENODIA - Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2022 ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
16. - Motion relative aux impacts financiers dus à la gestion, à la traçabilité et à l'assainissement des terres ;
Il est demandé au Conseil de prendre connaissance de la présente motion et de l'approuver.
17. -Décret du 29 mars 2018 - Rapport de rémunération - Exercice 2021 – Décision ;
Le conseil est amené à approuver un rapport sur les rémunérations des mandataires locaux pour l'exercice 2021, et ce, en application du décret du 29 mars 2018.
18. -Arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018 – Rapport annuel faisant état des remboursements des frais consentis pour l'exercice 2021 – Décision ;
Le conseil est amené à approuver un rapport sur les remboursements des frais consentis pour l'exercice 2021, et ce, en application de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018.
19. -Conseillers communaux – Déclarations individuelles d'apparentement ou de regroupement – Modification ;
Le "CDH" ayant été rebaptisé "Les Engagés", le conseil est amené à prendre acte de cette modification en matière d'apparentements.
20. -Personnel communal –Déclaration de vacance d'emploi dans le cadre du personnel technique et ouvrier – Agent technique en chef ;
A la suite de la désignation par promotion de M. WERY Laurent au poste de chef de bureau technique au 01er juin 2022, le poste d'agent technique en chef doit être déclaré vacant au 01er juillet 2022.
21. -Personnel communal – Création d'une réserve de recrutement d'agents techniques en chef – Appel public et programme des épreuves ;
Fixation des conditions de recrutement en vue d'une nomination en qualité d'agent technique en chef.
22. -Personnel communal – Création d'une réserve de recrutement d'agents techniques en chef - Désignation du jury ;
Désignation des membres du jury qui assisteront aux épreuves écrites et orale pour la réserve de recrutement d'agents techniques en chef.
23. -Enseignement communal – Projets éducatif et pédagogique pour les écoles communales de Juprelle – Mise à jour ;

Mise à jour des projets éducatif et pédagogique des écoles communales de Juprelle dans le respect des objectifs de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé et ceux de son organe de représentation, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, en l'occurrence.

24. -Enseignement communal - Déclaration de vacance d'emplois au 15 avril 2022 en vue de nominations définitives – Ratification ;
A la date du 15 avril, le P.O. doit déclarer vacant les emplois qui pourront être conférés à la nomination définitive si ceux-ci sont toujours vacants au 01er octobre.
25. -Enseignement – Pacte pour un enseignement d'excellence – Pôles territoriaux –Convention de coopération avec le PO de la Ville d'Herstal – Ratification ;
Le Pacte pour un enseignement d'excellence exige la mise en place de pôles territoriaux afin d'assurer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (diagnostiqués et reconnus) dans toutes les écoles d'enseignement ordinaire, ainsi que la maîtrise efficiente des ressources consacrées à ce dispositif.
26. -Accueil extrascolaire – Plaine de vacances pour enfants de 2,5 à 12 ans pendant l'été 2022 – Organisation ;
*La plaine de vacances communale pour enfants de 2,5 à 12 ans sera accessible du lundi 04 juillet au vendredi 19 août 2022 inclus, à l'exception des jours fériés légaux (21 juillet ET 15 août), dans les locaux de l'école communale de SLINS.
Le personnel d'encadrement devra posséder les qualifications requises :*
- *Brevet de coordinateur/trice ou titre obtenu par assimilation ;*
 - *Brevet d'animateur/trice de centres de vacances ou diplôme ou titre obtenu par assimilation.*
- Les candidat(e)s devront présenter un extrait de casier judiciaire, un diplôme ou une attestation de fréquentation scolaire, ainsi qu'une attestation student@work-50days pour les étudiant(e)s.*
27. -Accueil extrascolaire – Plaine de vacances communales pendant l'été 2022 – Règlement d'ordre intérieur à l'attention de l'équipe d'animation ;
Le Conseil est amené à approuver le règlement d'ordre intérieur (ROI) relatif à la plaine de vacances organisée pendant l'été 2022.
28. -Accueil extrascolaire – Plaine de vacances communales pendant l'été 2022 – Règlement d'ordre intérieur à l'attention des familles ;
Le Conseil est amené à approuver le règlement d'ordre intérieur à destination de l'équipe d'animation de la plaine de vacances organisée pendant l'été 2022.

Huis clos